



Service : Marchés Publics
J.N.V /N.H/C-D
N°DC-2023-068

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le 29/06/2023 S'LO
ID : 059_215903832-20230620-DC_2023_068-AU

Département du Nord

Ville de Marly

DÉCISION DU MAIRE

Objet : Avenant n°1 lot 1 Procédure adaptée – Démolition, désamiantage et préparation du centre Paul Vaillant Couturier

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu le code de la commande publique, dans sa partie législative et réglementaire,

Vu la délibération n° 20-09 en date du 3 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision n° DC-2022-135 du 29/11/2022 portant notification du marché de démolition, désamiantage et préparation du centre Paul Vaillant Couturier

Considérant la nécessité pour la ville de passer un avenant au marché initial du lot n°1 concernant des travaux complémentaires faisant l'objet de circonstances imprévues

DÉCIDE

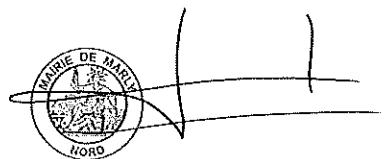
De conclure l'avenant n°1 du lot n°1 « démolition et désamiantage » avec la société **RENARD**, suite à la découverte d'éléments contaminés dans les combles du château lors de la démolition, pour un montant de 15 700,00 €HT, soit une plus-value de 18,478 %.

Les dépenses seront imputées au compte budgétaire 2313

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 20/06/2023

Le Maire,
Jean-Noël VERFAILLIE



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu
de sa réception en Sous-
Préfecture le 28/06/2023
et de la publication le
29/06/2023